

A Noirmoutier, derrière la plage de Luzéronde, le projet de piste cyclable fait débat. Systématiquement abandonné par le passé, le projet d'une piste cyclable qui relierait le port du Morin à celui de l'Herbaudière est à nouveau d'actualité. Elle permettrait de faire le tour de l'île à vélo. L'idée est néanmoins loin de faire l'unanimité.

Située au Nord-Ouest de l'île de Noirmoutier, Luzéronde est réputée pour son caractère sauvage et préservé. Proposé, décrié puis abandonné à de nombreuses reprises – en 2015 notamment en raison de « l'absence de pertinence du tracé » –, le projet d'une piste cyclable derrière la plage, qui relierait L'Épine à l'Herbaudière, a été remis au goût du jour par la communauté de communes de l'île de Noirmoutier (CCIN).

Parmi les avantages cités, « renforcer les mobilités douces au quotidien et préserver la zone biodiversité en canalisant le flux de cyclistes sur un tracé établi ». Fabien Gaborit, président de l'intercommunalité et le Conservatoire du littoral souhaitent une « translation de la dune ». La piste à l'intérieur des terres est censée éviter le passage dans des zones sensibles.

Le projet – dont le coût est estimé à 750 000 € – a été construit en complément du plan européen Adapto +. Celui-ci vise « à lutter contre l'érosion du cordon dunaire ».

Selon Alain Andromaque, président de l'association « Vivre l'île 12 sur 12 », l'idée s'apparente davantage à une volonté de « réaliser le circuit complet du tour de l'île pour les touristes ». Alors que l'association avait « convenu avec les sauniers, les défenseurs de l'environnement et les élus il y a quelques années de ne pas tracer un itinéraire unique afin que la fréquentation soit justement variée et diffuse ». Pour lui, la portion sableuse du chemin que la communauté de communes veut artificialiser « préserve la côte du surtourisme ».

Soutenu par l'Office national des forêts (ONF), le projet n'est pas encore validé par la Commission nationale de la protection de la nature. « Le projet est source de tensions entre différents acteurs. Le tracé doit être de moindre impact pour tous. Le but n'est pas de multiplier la fréquentation dans le bois », rappelle l'organisme propriétaire de la zone.

Pour justifier son plan, la CCIN s'appuie sur des données issues de compteurs à vélo installés durant un an et des ateliers réalisés avec des Noirmoutrins qui y vivent à l'année. Une moyenne de 66 passages journaliers est dénombrée sur le chemin de la Roulère, avec un pic de fréquentation à l'été et des chiffres quasi nuls entre novembre et mars. « Il y a aura plus de monde sur cette piste, mais moins dans le marais puisqu'elle va être encadrée par des barrières comme l'ONF a pu le faire dans la dune. On veut aussi interdire l'accès aux 4x4 et camping-cars », explique Fabien Gaborit.

La protection du crapaud pélobate cultripède est également avancée comme argument par l' élu. Néanmoins, celle des oiseaux comme le héron cendré ou l'aigrette garzette – espèces protégées – n'est pas évoquée. « Nous n'avons été consultés ni par la communauté de communes ni par les bureaux d'études, pourtant cela m'aurait paru logique », affirme Jean-Noël Pitaud, coprésident de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Vendée.

En tant que saunier de l'île, il a néanmoins été concerté, « pour de faux » selon lui puisque « la profession s'est positionnée contre ». Deux colonies de reproduction se trouvent très proches du tracé prévu, « l'afflux de monde va être source de dérangement. La fréquentation actuelle ne les gêne pas, mais quel sera l'impact si celle-ci est multipliée ? », interroge Willy Raitière, salarié de LPO et naturaliste. Il est difficile à évaluer ou quantifier pour une zone qui, selon lui, était jusqu'ici un « secteur peu emprunté par les vélos et promeneurs ». « C'est aussi symbolique. La piste casserait le côté naturel. C'est un espace de rencontre et continuité entre mer, arrière-dunes et marais. Il y a un côté conquête humaine », conclut Jean-Noël Pitaud. Les conséquences en termes d'afflux sont aussi dénoncées par Jacques Petit, riverain du chemin de la Roulère et président de l'association « Adeluz ». « On introduit le risque et la pollution sur une zone sensible et protégée avec cette piste pour ensuite lutter contre », souligne-t-il. Le septuagénaire alerte sur le risque « accru » d'incendie qui pèse sur la forêt du Roulère, rappelant que « neuf départs de feux sur dix sont liés à des négligences humaines ». Adeluz a lancé une pétition, qui a recueilli jusqu'ici 664 signatures.